



Groupe d'Action Locale
Avallonnais

Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Avallonnais

Jeudi 17 mars 2022 – 18 heures

Salle de la CCAVM

10, rue Pasteur

89200 AVALLON

3 Délégués titulaires du collège public présents : Pascal GERMAIN, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE.

1 Délégué suppléant du collège public présent : Sylvie CHARPIGNON (suppléante de Cloria JAOLAZA, excusée).

1 Délégué titulaire du collège public excusé : Stéphane MOREL.

4 Délégués titulaires du collège privé présents : Jean-Marie BARBARO, Annick BAKRY, Gilbert CASSIN, Pierre MORIN.

1 Délégué titulaire du collège privé excusé : Hervé DESRUELLE.

Date d'envoi de la convocation	10 mars 2022
Nombre de membres du Comité de Programmation	8
Membres du collège public présents	4
Membres du collège privé présents ou représentés	4

La règle du double quorum étant respectée le Comité de Programmation peut légalement délibérer. Le Président s'abstiendra de vote pour respecter la règle de prépondérance du collège privé.

Secrétaire de séance : Annick BAKRY

O.J N° 1 : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU 19 novembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité.

O.J. N°2 : DOSSIERS EN PRE PROGRAMMATION

Nouveaux supports de communication, porté par l'Office de Tourisme du Grand Vézelay.

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER au titre de la Fiche Action N° 1 sous-action 2.

Dans le cadre du développement touristique du territoire et de son positionnement basé sur l'écotourisme, de nouveaux supports de promotion du territoire sont nécessaires :

- Une carte touristique du territoire reprenant les principaux sites touristiques et activités d'artisanat d'art,
- Une carte sur l'offre randonnée et activités de pleine nature reprenant tous les itinéraires, boucles et parcours de notre territoire,
- Des fiches de randonnée faisant suite au renforcement de balisage des chemins inscrits au PDIPR,
- Des livrets « villages » permettant de découvrir les principaux bourgs (plan, éléments historiques, patrimoniaux, culturels...),
- D'autres supports de communication renforçant la promotion du territoire.

Plan de financement prévisionnel Toutes Taxes Comprises :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Supports de promotion de l'offre touristique	25 000,00	FEADER	20 000,00	80,00 %
		Autofinancement	5 000,00	20,00 %
TOTAL	25 000,00	TOTAL	25 000,00	100 %

L'office de tourisme est un EPIC, son autofinancement peut appeler en contrepartie du FEADER.

Il est soumis au code de la commande publique.

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE au projet : Nouveaux supports de communication.

Jardins autour de la grange cistercienne d'Oudun, porté par la commune de Joux-la-Ville.

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER au titre de la Fiche Action N° 3 sous-action 2.

Le projet global consiste en un programme d'accueil touristique, dont une partie sera consacrée aux énergies renouvelables et l'autre à un espace d'exposition ou d'activités ponctuelles, ces deux affectations prenant place dans l'ancienne grange cistercienne d'Oudun situé dans le hameau du même nom. Ce bâtiment, en cours de restauration avec création d'une extension contemporaine, forme le cœur d'un site qui devra rappeler la vie monastique. Il sera également destiné à organiser des manifestations sur des sujets ayant trait, là encore, aux énergies renouvelables et au monde cistercien.

Le présent dossier vise l'aménagement des extérieurs avec espace de jardins, vergers, aménagements hydrauliques et activités annexes, le tout étant agrémenté d'installations ayant trait aux énergies renouvelables (vent, eau, soleil) qui puissent constituer un intérêt pour des visites de groupes, comités d'entreprises, classes, clubs de personnes âgées etc. Le site comprendra un parking pour accueillir les visiteurs dont la taille sera à déterminer avec le maître d'ouvrage.

Plan de financement prévisionnel Hors Taxes :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Travaux	426 522,49	ÉTAT – DETR 2020	81 788,00	17,36 %
Maîtrise d'œuvre	31 500,00	FEADER	295 029,99	62,64 %
Bureau Contrôle	13 000,00	Autofinancement	94 204,50	20,00 %
TOTAL	471 022,49	TOTAL	471 022,49	100 %

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE au projet : Jardins autour de la grange cistercienne d'Oudun.

Réhabilitation de l'ancien collège, tranche 1 (couverture), porté par la commune de Noyers.

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER au titre de la Fiche Action N° 3 sous-action 2.

Considérée comme un bourg-centre maillant le territoire, la commune de Noyers rencontre des difficultés à maintenir un tissu commercial diversifié en centre-bourg.

Afin de favoriser l'installation de nouveaux commerces et artisans, la commune souhaite installer des boutiques éphémères au rez-de-chaussée d'un bâtiment à vocation multiple qu'elle souhaite aménager en centre-ville. L'objectif est de proposer aux commerçants et artisans qui souhaitent lancer leur activité un lieu de vente temporaire pour une première saison. Si l'expérience s'avère concluante, l'objectif est de les accompagner dans la reprise des cellules commerciales vacantes du centre-bourg.

Par ailleurs, la réhabilitation de ce bâtiment devra permettre la création d'autres espaces et services contribuant à l'attractivité touristique et résidentielle du territoire :

- Des logements passerelles afin de favoriser l'installation de nouveaux arrivants,
- Des espaces de rencontres afin de favoriser le lien social intergénérationnel,
- Des espaces d'exposition pour permettre aux talents locaux d'être plus visibles et attirer des flux de fréquentation supplémentaires sur le territoire.

La réalisation de ce projet se fera en plusieurs tranches, dont la première, objet de ce dossier, consiste à réaliser la réfection complète de la toiture.

Plan de financement prévisionnel Hors Taxes :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Travaux	449 607,00	ÉTAT – DETR 2019	174 063,00	32,53 %
Maîtrise d'œuvre	53 953,00	FEADER	253 962,71	47,47 %
Bureau Contrôle	22 480,00			
Autres	8 992,14	Autofinancement	107 006,43	20,00 %
TOTAL	535 032,14	TOTAL	535 032,14	100 %

Madame Nathalie LABOSSE, mairie de Noyers s'abstient du vote. Le Président vote afin de respecter la règle de double quorum.

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE au projet : Réhabilitation de l'ancien collège, tranche 1 (couverture).

Véloroute Canal du Nivernais – Vézelay - Avallon – Sauvigny le Bois, porté par la CCAVM.

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER au titre de la Fiche Action N° 3 sous-action 2.

Les principaux objectifs du projet :

- Proposer une Véloroute en lien avec les itinéraires existants (Tour de Bourgogne à Vélo, Véloroute Saint-Jacques) mettant en valeur les sites remarquables de Vézelay, Avallon, la vallée du Serein et Chablis ;
- Favoriser l'intermodalité, avec les infrastructures déjà existantes (de transports en commun notamment), en créant des aménagements venant se connecter à la gare d'Avallon, par exemple, pour rejoindre Vézelay et la Canal du Nivernais. L'itinéraire utilisera des voies déjà existantes afin de limiter l'artificialisation des sols ;
- Inciter au report modal vers les modes actifs touristiques, non seulement en favorisant les déplacements piétons en milieu urbain, mais aussi en faisant du vélo une réelle solution de mobilité pour découvrir le patrimoine local ;
- Développer des infrastructures propices à la pratique du vélo, c'est-à-dire un réseau d'aménagements cyclables maillé, continu et sécuritaire, mais aussi l'implantation de mobilier urbain adéquat (pour le stationnement et/ou la découverte du patrimoine) ;
- Mettre en place une signalétique routière et touristique uniforme, visible et adaptée au site, en lien avec l'OGS de Vézelay et l'Unité Départementale de l'Architecture du Patrimoine de l'Yonne (UDAP).

Plan de financement prévisionnel Hors Taxes :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Tranche 1 : Canal du Nivernais - Vézelay	911 705,00	ÉTAT - DSIL 2021	577 628,00	30,19 %
Tranche 2 : Vézelay - Avallon	245 849,00	ÉTAT - DETR 2018 Contrat de ruralité	100 000,00	5,23 %
Tranche 3 : Avallon - Sauvigny-le-Bois	755 487,00	Région Plan de relance	400 000,00	20,91 %
		Région Contrat de territoire	150 000,00	7,84 %
		FEADER	302 805,00	15,83 %
		Autofinancement	382 608,00	20,00 %
TOTAL	1 913 041,00	TOTAL	1 913 041,00	100 %

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE au projet : Véloroute Canal du Nivernais – Vézelay - Avallon – Sauvigny le Bois.

Aménagement d'une terrasse panoramique et d'un jardin-verger, porté par le domaine de la Croix Montjoie (vins bio de Bourgogne en AOC « Vézelay »).

Ce dossier pourrait faire l'objet d'un soutien LEADER au titre de la Fiche Action N° 3 sous-action 2.

En raison de son contexte et des opportunités qu'offre ce lieu, le porteur souhaite développer deux projets :

1. Aménager la terrasse panoramique du domaine, qui offre une vue magnifique sur la colline éternelle, classée au patrimoine mondial de l'Unesco et les contreforts du Parc Naturel du Morvan, pour y accueillir deux activités
 - Un bar à vin éphémère : tous les soirs, en juillet et en août, pour proposer aux visiteurs d'admirer le coucher du soleil sur la basilique et la colline éternelle. Une petite restauration froide sera aussi proposée en partenariat direct avec les producteurs locaux et les produits seront disponibles sur place à la vente.
 - Des soirées ou manifestations exceptionnelles. La terrasse se transforme en scène de spectacle vivant, en lieu de concert, de lecture, ou d'observation astronomique. Ce lieu devient un nouveau support pour la culture locale, et permet d'enrichir les possibilités du territoire.
2. Ouvrir les jardins du domaine pour un parcours de découverte ponctué de points de vue, et de richesses naturelles locales :
 - Le jardin de contemplation qui offre une première vue sur Vézelay, la colline et la vallée de la Cure.
 - Le verger de sauvegarde d'anciennes variétés d'arbres fruitiers - planté avec l'aide de la Région il y a deux ans - deviendra un lieu de découverte des différentes essences.
 - Le potager cultivé en permaculture offrira un exemple de bon sens agricole, et peut donner de bonnes idées aux jardiniers en herbe ou susciter des vocations.

L'objectif du projet est d'enrichir l'offre, de passer un nouveau cap dans la stratégie de l'entreprise et d'ouvrir la voie à un nouvel engagement touristique.

Plan de financement prévisionnel Hors Taxes :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Réfection de la terrasse	125 000,00 €	ÉTAT – ADEME	62 615,00	12,13 %
Travaux d'accès au jardin/verger/vigne	300 000,00 €	FEADER	195 385,00	37.87 %
Ferronnerie (escalier et signalétique)	50 000,00 €			
Aménagements paysagers	15 000,00 €			
Éclairage	10 000,00 €			
Mobilier d'extérieur	16 000,00 €	Autofinancement	258 000,00	50,00 %
TOTAL	516 000,00	TOTAL	516 000,00	100 %

Il est précisé que ce dossier étant le dernier à avoir été déposé, le montant de l'aide sera limité à l'enveloppe encore disponible lors de sa programmation, sous réserve d'autres éléments bloquant que l'instruction pourrait révéler.

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, donne un AVIS FAVORABLE au projet : Aménagement d'une terrasse panoramique et d'un jardin-verger.

O.J. N°3 : SUIVI FINANCIER, DÉPROGRAMMATION DE CREDITS

Point financier

Le Président rappelle les chiffres clés du programme et de l'évolution de l'enveloppe :

- L'enveloppe initiale du programme 2014-2020 était de 1 950 000,00 euros,
- Après abondement le montant total de l'enveloppe est de 2 546 666,00 euros,
- 55 % a déjà été programmé avec 24 dossiers instruits (y compris les dossiers programmés ce jour),
- 18 % c'est le taux de paiement grâce aux 16 dossiers payés (sur 20 envoyés au Service Instructeur).

Sous-programmation

Le Président explique que, lors de l'instruction de la demande de paiement, le montant de subvention de certains dossiers a été calculé à la baisse, ceci à cause de dépenses inférieures au prévisionnel ou de dépenses non retenues.

Il convient de constater les désengagements sur ces dossiers selon le tableau ci-dessous.

Les montants pourront ainsi être dévolus à d'autres dossiers de la même fiche-action.

Nom du dossier	Numéro du dossier	Porteur	Montant	Montant	Montant sousprogrammation	Montant
			programmé	payé		à déprogrammer
Salon PHE	RBOU190219CR026 0004	PETR	10 538,84 €	10 499,20 €	39,64 €	39,64 €
Formation élus 2018	RBOU190219CR026 0005	PETR	4 724,77 €	4 724,77 €		
Cinéma 2019	RBOU190219CR026 0012	PETR	8 784,00 €	8 784,00 €		
Cinéma 2020	RBOU190219CR026 0023	PETR	17 143,59 €	en cours		
Transmission reprise ent. 2018	RBOU190218GA0420001	CEA	70 570,64 €	55 456,92 €	15 113,72 €	71 672,08 €
Transmission reprise ent. 2019	RBOU190219GA0420010	CEA	89 797,76 €	33 239,40 €	56 558,36 €	
Festival des foins	RBOU190219GA0420003	BAM	6 424,20 €	5 892,24 €	531,96 €	531,96 €
Festivallon	RBOU190219GA0420004	JAVA	2 137,20 €	2 137,20 €		
Cover Queen	RBOU190219GA0420006	Les arts de la grotte	9 259,72 €	9 259,72 €		
Rencontres Monthelon	RBOU190219GA0420005	Association château	9 600,00 €	9 600,00 €		
Logements passerelle	RBOU190218CR026 0013	PETR	6 777,84 €	6 691,76 €	86,08 €	86,08 €
Monthelon étude	RBOU190217GA0420002	Association	16 800,00 €	16 800,00 €		
MAM Etaules	RBOU190218GA0420003	Commune	14 365,02 €	14 350,24 €	14,78 €	14,78 €
INGENIERIE 2015	RBOU190417CR0260007	PETR	21 230,16 €	21 230,16 €		6 286,81 €
INGENIERIE 2017	RBOU190417CR0260015	PETR	57 511,80 €	57 511,80 €		
INGENIERIE 2018	RBOU190418CR0260004	PETR	82 429,72 €	80 621,32 €	1 808,40 €	
INGENIERIE 2019	RBOU190419CR0260007	PETR	129 731,97 €	125 253,56 €	4 478,41 €	
INGENIERIE 2020	RBOU190420CR0260003	PETR	111 007,96 €	en cours		
Saint Vincent	RBOU190219GA0420002	Association	57 592,72 €	en cours		
					TOTAL	78 631,35 €

Le Comité de Programmation, à l'unanimité, valide la déprogrammation des montants désengagés.

AGENTS	ETP LEADER	MISSIONS
MONICA FRAMBOURG	1	Gestion et animation (FA 1, 4, 5 et 8) du programme LEADER – Animation du Conseil de Développement Territorial
ANTOINE NICOL (janvier à mai) GUILLAUME PAPIN (juin à décembre)	0,5	Direction – Pilotage stratégie territoriale (CT, LEADER, etc.) – Culture – Économie – Enfance-Jeunesse – Animation LEADER (FA 3, 6, 7 et 9)
JESSICA BOURGOIS	0,70	Communication – LEADER (FA 1)

Plan de financement validé : dossier monté sur frais réels.

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Rémunération	97 718,23	CRBFC	14 000,00	12,39%
Coûts indirects	14 657,73	FEADER	90 401,86	80,00 %
Frais de déplacement	635,65	Autofinancement	8 600,47	7,61 %
TOTAL	113 011,61	TOTAL	113 011,61	100 %

Seuls les membres du collège privé peuvent valider la programmation d'un dossier porté par le PETR.

ATTENTION : nous savons déjà que la subvention du Conseil Régional sera d'environ 5 660 € (à la suite du changement de directeur), mais cela ne changera pas le montant de la subvention LEADER. L'autofinancement sera en revanche majoré = 15 % soit 16 936,59.

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE la programmation du projet Ingénierie 2021, animation du GAL du Pays Avallonnais.

O.J. N°7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Prochaine programmation

Le Président rappelle que l'appel à candidature pour le prochain programme LEADER 2023/2027 a été lancé le 7 février 2022. Afin de financer le coût d'ingénierie lié à l'élaboration de la candidature une subvention, plafonnée à 16 000,00 euros, a été sollicitée auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

Deux agents seront mobilisés pour 0,4 ETP/an, entre le 7 février et la sélection des candidatures annoncée au deuxième semestre 2022. Ils auront en charge la rédaction de la candidature après avoir mené la consultation des parties prenantes, les actions de co-construction de la stratégie avec les partenaires, les rencontres avec les éventuels porteurs de projets et financeurs, ainsi qu'avec l'Autorité de Gestion.

La stratégie et le plan d'actions LEADER devront s'articuler autour de deux à quatre thématiques, dont obligatoirement la transition écologique.

Les autres points saillants sont :

- une déclinaison régionale des principes fondamentaux de LEADER fondée notamment sur une démarche ascendante, un partenariat local associant public et privé et une recherche d'innovation ;
- un rôle renforcé des territoires de projet existants et engagés dans une démarche de contractualisation territoriale avec la Région, qui sont invités à décliner leur projet de territoire de façon cohérente et complémentaire entre LEADER, les autres politiques européennes et les politiques territoriales régionales ;
- une stratégie territoriale ciblée et assorties d'un plan d'action resserré rapidement opérationnel ;
- un comité de programmation actif dans la réflexion sur les orientations prises pour soutenir la stratégie du GAL, lieu dynamique d'échange et de mobilisation. La composition devra être équilibrée au vu des communes concernées et la diversité des membres devra être en cohérence avec la stratégie et actions ciblées.

La séance est levée à 19h30



Transmission-reprise 2020, porté par la Chambre Économique de l'Avallonnais.

Ce projet répond à la stratégie du GAL Avallonnais sur la Fiche Action N° 3 sous-action 1.

La présentation a eu lieu lors de la première demande portant sur le financement de l'année 2018, il s'agit de poursuivre l'opération pour la troisième année, 2020.

L'action a rempli les objectifs qualitatifs, ainsi que la majeure partie des objectifs quantitatifs avec un nombre de rendez-vous et d'entrepreneurs accompagnés supérieurs à l'objectif initial.

Le principal objectif était d'augmenter le nombre de reprises par an qui était en moyenne de 12. Sur les trois ans de l'opération il y a eu 17 reprises par an en moyenne. Au travers de cette action, la CEA s'est adressée directement aux cédants et aux repreneurs d'entreprise en proposant un accompagnement personnalisé. Ils ont bénéficié de différentes prestations visant à optimiser les conditions de vente de leur affaire. Les partenaires s'accordent à dire que les outils produits ont été une vraie aide à la décision, autant pour les porteurs que pour leurs interlocuteurs.

Plan de financement validé : *dossier monté sur frais réels*.

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Rémunérations	17 859,14	Autofinancement	6 511,52	20 %
Coûts indirects	2 678,87			
Prestations ext	8 800,00	FEADER	26 046,09	80 %
Annonces et publicité	3 219,60			
TOTAL	32 557,61	TOTAL	32 557,61	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ATTRIBUE une note de 24/30 en fonction de la grille de sélection spécifique et VALIDE la programmation du projet « Transmission-reprise 2020 ».

Espace multiservices, porté par la commune de Guillon-Terre-Plaine.

Ce projet répond à la stratégie du GAL Avallonnais sur la Fiche Action N° 3 sous-action 2.

Il s'agit de créer un espace multiservices dans un bâtiment communal : espace cuisine, salle de restauration, bar, locaux de rangement, terrasse, relais colis, petite épicerie. La clientèle des gîtes pourra y trouver des services très demandés par les randonneurs et autres visiteurs en itinérance, tels que la possibilité de se restaurer le soir de leur arrivée, de commander un panier repas à emporter, de prendre un petit déjeuner « renforcé », ...

La mise en valeur des savoir-faire locaux est aussi prévue avec la vente de produits alimentaires locaux et de produits de l'artisanat local. D'autres services pourront voir le jour au gré de la demande des administrés.

Plan de financement validé, Hors Taxes :

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros	%
Étude économique	2 400,00	FEADER	26 304,00	64,00 %
Maîtrise d'œuvre	38 700,00	Autofinancement	14 796,00	36,00 %
TOTAL	41 100,00	TOTAL	41 100,00	100 %

Le Comité de Programmation, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ATTRIBUE une note de 22/30 en fonction de la grille de sélection spécifique et VALIDE la programmation du projet « Espace multiservices ».

Ingénierie 2021, porté par le Pays Avallonnais.

Ce projet répond à la stratégie du GAL Avallonnais sur la Fiche Action N° 9.

Pour l'année 2021, l'animation et la gestion du programme LEADER ont été mises en œuvre par trois agents du PETR du Pays Avallonnais représentant 2,20 ETP.

L'objectif sera de poursuivre la dynamique avec comme principaux axes de travail :

- Poursuivre la construction d'un réseau d'acteurs locaux pour favoriser l'accueil et renforcer le rôle d'animateur de réseaux du Pays Avallonnais (CLEA, PAT, Culture...),
- Favoriser l'émergence des initiatives locales par l'accompagnement des porteurs de projets dont les actions contribuent à la stratégie du territoire que ce soit dans le conseil technique, dans le montage des dossiers de demande de subvention, dans l'assistance juridique, etc.
- Construire les moyens de communication du Pays pour mettre en avant l'offre du territoire. Préparer des actions d'attractivité extraterritoriale.

Enfin, du temps agent sera consacré à la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs projets : Signalétique touristique, Maison des étudiants en santé, Cinéma itinérant....